

1. Mot de rentrée

Mesdames les enseignantes, messieurs les enseignants,

C'est avec grand plaisir que je retrouve la circonscription de Vesoul 1 pour poursuivre à vos côtés le travail amorcé l'an dernier. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux enseignants. Toute l'équipe et moi-même sommes à votre service pour vous accompagner au quotidien.

La rentrée 2016 est une étape importante de la refondation avec l'entrée en vigueur des nouveaux programmes, la réforme du collège et le déploiement du numérique. La circulaire de rentrée n° 2016-058 du 13 avril 2016 présente les axes principaux pour permettre à chaque enfant de disposer des meilleures conditions d'apprentissage.

- Une école qui évolue au service de la qualité et de l'efficacité pédagogique, ce sera notamment l'objet de la politique de formation et d'accompagnement des équipes pour la mise en œuvre des programmes
- Une école inclusive qui vise la réussite de tous et un accompagnement de chacun. J'attache une importance particulière à ce point.
- Une école où prennent sens les valeurs de la République. Les derniers événements dramatiques de l'année 2016 doivent nous porter à faire vivre et partager ces valeurs aux élèves.

Les nouveautés sont nombreuses cette année.

- Un nouveau socle commun structure les cinq domaines d'apprentissages et couvre les nouveaux cycles 2, 3, et 4.
- Le déploiement d'un livret scolaire unique numérique permettra d'améliorer la continuité des apprentissages notamment en cas de changement d'école et en continuité sur le collège.
- Les compétences en langues vivantes qui seront développées

L'équipe de circonscription se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une excellente rentrée.

2. Organisation et fonctionnement de la circonscription

A. Coordonnées

Vous trouverez en annexe n°1 le mémento de la circonscription.

B. Correspondance :

Toute correspondance administrative est à adresser à « Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale de Vesoul 1 », vous pouvez ajouter les mentions « personnel » ou « à l'attention de ... » le cas échéant. Je vous rappelle que tout courrier doit respecter la voie hiérarchique.

En cas d'urgence, un courrier doit être envoyé en direct en prévenant aussitôt le secrétariat et en m'adressant cet envoi avec la mention « envoyé en direct vu l'urgence ».

Vous privilégieriez au quotidien et dans la mesure du possible la correspondance courante par courriel, en utilisant votre adresse professionnelle, afin que je puisse répondre rapidement dans l'intérêt du service.

C. Informations administratives :

Pour mémoire, les comptes-rendus des conseils d'école doivent être obligatoirement envoyés à l'I.E.N. Les relevés de conclusions des conseils des maîtres et de cycle sont à archiver au sein de l'école. Vous pouvez vous appuyer à cet effet sur le formulaire en annexe 2.

3. La sécurité des écoles :

Instruction relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée 2016 du 29 juillet 2016 :

<http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-ministere.html>

Pour la rentrée 2016, le ministère demande à chaque personnel de l'éducation nationale, parent d'élèves et élève de prendre connaissance des consignes de sécurité et de les respecter.

Ces consignes reposent sur trois piliers :

- Anticiper
- Sécuriser
- Savoir réagir

Parmi ces mesures figurent notamment :

- l'information des personnels sur le contenu du plan particulier de mise en sureté (PPMS) le jour de la prérentrée. Ce dernier doit être actualisé.
- l'information des élèves et parents sur les mesures de sécurité prises lors de la réunion de rentrée
- 3 exercices annuels de sécurité dont un avant les vacances d'octobre, l'un d'eux en alerte intrusion.

Le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels de l'éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves :

- affichage de la fiche vigipirate
- accueil à l'entrée des écoles par un adulte
- contrôle visuel éventuel des sacs
- vérification de l'identité des personnes étrangères à l'établissement
- ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération des enfants

Différents guides sont mis à disposition sur Eduscol

- le guide des parents d'élèves
- le guide des directeurs d'école
- annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes (maternelle)
- vigilance attentat : les bons réflexes

Éducation à la sécurité (BO n°30 du 25 août 2016)

Sont prévus, dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat :

- une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours
- une formation aux premiers secours
- un enseignement des règles générales de sécurité

La circulaire précise les enjeux et objectifs de l'éducation à la responsabilisation en milieu scolaire, notamment la sensibilisation aux gestes qui sauvent.

4. Rythmes scolaires à l'école

Vous me saisissez de toute question relative à l'organisation des rythmes scolaires et à la modification éventuelle des projets éducatifs territoriaux (PEDT). Merci de veiller attentivement aux conditions dans lesquelles s'effectuent les transferts de responsabilité, notamment en cas de transport scolaire.

5. Activités pédagogiques complémentaires

Vous retournerez un tableau prévisionnel au secrétariat pour avis de l'I.E.N par courriel pour le 20 septembre 2016 délai de rigueur. En cas de modification à apporter, je vous en avertirai avant le 26 septembre.

Pour mémoire, les temps d'A.P.C. ne sauraient restreindre la pause méridienne d'1h30.

Vous trouverez en annexes :

- l'autorisation à compléter par les familles (annexe n°3)

- une fiche de suivi du groupe à compléter et à conserver pour chaque enseignant (annexe n°4).

La circulaire ministérielle n° 2013-038 du 13 mars 2013 instaure un allègement sur le service des 36 heures d'APC pour les directeurs. Les enseignants qui ne peuvent assurer la totalité des APC me saisiront par écrit (message électronique) afin d'envisager une organisation.

6. Equipes éducatives

L'équipe de circonscription est à votre disposition en cas de situation particulièrement difficile. Vous veillerez à m'adresser le compte-rendu de chaque réunion d'équipe éducative. Pour aider les directeurs à assurer une synthèse, les enseignants des élèves concernés rédigeront un bilan. Un modèle de compte-rendu est disponible en annexe 5.

7. Organisation annuelle du temps de service des enseignants

La fiche individuelle de services des 108h, mise à jour régulièrement, sera présentée et visée lors des inspections (annexe n°6).

8. Sorties scolaires et intervenants extérieurs

Les sorties scolaires doivent toujours s'inscrire dans une action réglementaire dans le cadre des programmes. Chaque enseignant assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires.

Toute participation d'intervenants extérieurs a lieu à la demande de l'école. Elle doit représenter une véritable plus value pour l'action pédagogique qui demeure de la responsabilité des enseignants. Les procédures d'agrément doivent être rigoureusement respectées.

Liste des annexes

Annexe n°1	Memento
Annexe n°2	Relevé de conclusions des conseils des maitres, de cycles, d'école
Annexe n°3	Autorisation à compléter par les familles
Annexe n°4	Fiche de suivi du groupe
Annexe n°5	Modèle de compte-rendu d'équipe éducative
Annexe n°6	Les enseignants à temps partiel appliqueront les quotités proportionnelles à leur temps de service pour les différents temps de travail. Les remplaçants conserveront une fiche unique où apparaîtra le cumul des différents services.

MEMENTO

Inspection de l'Education nationale
Circonscription de VESOUL 1

5 place Beauchamp
BP 419
70013 Vesoul Cedex
☎ : 03.84.78.63.57
Fax. : 03.84.78.63.63

Horaires d'ouverture du secrétariat

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	8h00 – 12h15	13h30 – 17h15
MERCREDI	8h00 – 12h15	

Merci de prendre rendez-vous pour rencontrer Monsieur l'Inspecteur ou une personne de la circonscription.

Composition de l'équipe

FONCTION		NOM	COORDONNEES (tél + courriel)
Inspecteur de l'Education nationale		M. Yann KEHL	ce.ienvs.dsden70@ac-besancon.fr
Secrétariat I.E.N.		Mme Sylvie JALOCHA	☎ : 03.84.78.63.57 ce.ienvs.dsden70@ac-besancon.fr ☎ : 03.84.78.63.54
Conseiller pédagogique			cp.ienvs.dsden70@ac-besancon.fr ☎ : 03.84.78.63.29
Conseillère pédagogique (E.P.S.)		Mme Fabienne NEISS	cp.ienvs.dsden70@ac-besancon.fr ☎ : 03.84.78.63.43
Animatrice T.I.C.		Mme Clarisse COQUIBUS	clarisse.coquibus@ac-besancon.fr ☎ : 03.84.78.63.
Enseignants référents	Mme Sabine BLOCH		☎ : 06.48.28.54.19 referent9dsden70@ac-besancon.fr
	Mme Marianne ECOFFET		☎ : 03.84.46.65.80. referent6dsden70@ac-besancon.fr
	Mme Rosyne PERNIN		☎ : 06.46.28.46.37 referent1dsden70@ac-besancon.fr
	M. Nicolas LEBLANC		☎ : 06.46.28.51.16. referent3dsden70@ac-besancon.fr
R.A.S.E.D.	Antenne de Rioz Cécile PHEULPIN		☎ : 03. 84.91.89.71.
	Antenne de Vaivre Isabelle PELTRET		☎ : 03.84.76.63.57.
	Antenne de Vesoul P. Picasso Geneviève CACKEL		☎ : 03.84.75.05.26.
	Antenne de Vesoul Stade Josette MARIAGE		☎ : 03. 84 .75.19.26.
	Antenne de Villersexel Catherine CHEVRIER		☎ : 03.84.20.34.19.
Coordonnateur REP	Alexandre DEROSE		☎ : 06.77.02.58.61.

Autres personnes ressources

Conseillère pédagogique départementale E.P.S.	Sylvie DAGUENET	☎ : 03.8478.63.10 ce.eps.dsden70@ac-besancon.fr
Conseiller pédagogique Education Musicale	Lucie LAMAY	☎ : 03.84.78.63.. lucie.lamay@ac-besancon.fr
Conseillère départementale Education Artistique	Marie Hélène D'ANTONA	☎ : 03.84.78.63.62 mh.dantona@ac-besancon.fr